



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

Compte-rendu de la réunion plénière de la CLI du 20 mars 2018

Validé en CLI du 05 juillet
2018.

Secrétariat général
Conseil départemental du Finistère
Direction de l'Aménagement, de l'agriculture, de
l'eau et de l'environnement (DAAEE)
32 boulevard Duplex - 29 196 QUIMPER Cedex
02 98 76 26 61
cli-monts-arree@finistere.fr
<http://www.finistere.fr/cli-monts-arree>

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DE
L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE DES MONTS D'ARREE
20 mars 2018**

Armelle HURUGUEN, Présidente de la Commission, ouvre la séance à 17h30 et fait l'appel en nommant les présents, excusés et pouvoirs.

Le quorum étant atteint, elle présente l'ordre du jour :

1. Avis sur le plan de gestion des terres
2. Retour sur la réunion publique du 27 novembre et présentation du document « questions/réponses »
3. Actualité du site et avancement des travaux (STE et EC) par l'exploitant
4. Présentation du Rapport d'activité 2017
5. Validation du programme d'action et budget prévisionnel de l'année 2018
6. Questions et informations diverses

I - Avis sur le plan de gestion des terres

Armelle HURUGUEN rappelle son étonnement que les CLI ne soient pas sollicitées directement et informées lorsque l'ASN met en place des consultations publiques sur son site. Cependant, il semble que la CLI des monts d'Arrée ait été entendue puisque l'ASN a adressé par mail un courrier à la CLI pour l'informer du démarrage de la consultation sur le projet de décision sur le plan de gestion des terres sous la station de traitement des effluents et lui proposer de transmettre son avis pour le 12 février.

Jean-François FRANCK présente les étapes depuis la réunion du 27 novembre :

- ↪ Les remarques élaborées suite aux échanges en groupe de travail et aux discussions en CLI du 27 novembre, ont été transmises à l'ASN par mail le 4 décembre.
- ↪ La CLI a reçu un courrier de la part de l'exploitant daté du 22/01/18, transmettant une annexe présentant les réponses d'EDF aux demandes de la CLI des monts d'Arrée.
- ↪ La consultation publique lancée par l'ASN s'est déroulée du 25/01/18 au 7/02/18. Les membres de la CLI ont été informés par mail le 25 janvier et le lien vers la page de la consultation a été ajouté sur la page Web de la CLI.
- ↪ La CLI a été officiellement sollicitée par courrier de l'ASN en date du 23/01/18.
- ↪ L'ACRO a été sollicité par le secrétariat de la CLI pour transmettre un avis technique sur le courrier qu'EDF a fourni en réponse aux remarques de la CLI et sur le projet de décision de l'ASN. Après échange avec les services du Département une proposition d'avis a été transmise au bureau de la CLI le 6/02/18 pour validation conformément à la décision de la CLI du 27 novembre de déléguer cette mission au bureau.
- ↪ Seul un retour a été fait par le bureau sur le sujet de l'arrêt du rabattement de la nappe qui doit faire l'objet d'une prochaine consultation. Malgré la pertinence de cette remarque et considérant que la question du rabattement de la nappe constitue un enjeu pour l'environnement, l'avis de la CLI n'a pas été modifié.
- ↪ L'avis a été transmis à l'ASN par courriel le 12/02/18. Les membres de la CLI ont été informés par mail le 20/02 et ont reçu l'avis définitif. Celui-ci a été mis en ligne sur la page web de la CLI.

Ensuite, il résume les principaux ajouts et modifications qui ont été apportés aux remarques transmises en décembre à l'ASN :

Commentaires concernant le plan d'assainissement proposé par EDF

- La CLI prend note des compléments d'information apportés par EDF concernant la méthodologie utilisée pour l'élaboration du spectre de radionucléide retenu. Elle remarque toutefois la faible quantité de mesures spécifiques réalisées (notamment alpha) et le manque de sensibilité de certaines analyses (limites de détection parfois élevées).
- La CLI prend note de la proposition d'EDF de réaliser une mesure de débit de dose ambiant en fond de fouille sur toute la surface de la STE après retrait complet du radier.
- La CLI prend acte des engagements d'EDF concernant la provenance des terres de remblais et de la garantie que celles-ci soient exemptes de risque de contamination par des plantes invasives.

Suivi des travaux :

- La CLI recommande que lors des contrôles finaux, les analyses réalisées permettent au minimum la recherche et la quantification de l'ensemble des radionucléides émetteurs gamma avec des limites de détection de l'ordre du Bq/kg pour ce qui concerne les radionucléides gamma artificiels (Am-241, Cs-137, Co-60, Ag-110m, etc.) mais également que des analyses radiologique plus spécifiques (spectrométrie alpha, C-14, tritium organiquement lié, Sr-90, Ni-63, Fe-55, etc.) soient également menées sur quelques échantillons avec des limites de détection du même ordre.
- La CLI demande à avoir accès au dossier déposé par EDF de demande d'autorisation d'arrêter le rabattement de la nappe sous la station de traitement des effluents et souhaite être consultée sur ce sujet.
- Suite aux travaux sous la STE, et dans le cas où l'arrêt du rabattement serait autorisé dans cette zone, la CLI demande qu'une surveillance accrue des eaux souterraines soit mise en place au travers du réseau de puits de contrôle existants durant au minimum un an, afin d'intégrer les variations saisonnières des niveaux de nappes. Elle recommande d'intégrer aux piézomètres retenus pour le suivi renforcé, le piézomètre PZ9, compte tenu de sa proximité avec la « source STE » (lieu de résurgence de la nappe). La CLI préconise également que des mesures tritium soient réalisées avant l'arrêt de pompage afin de bénéficier de valeurs de référence. Enfin, La CLI demande que ces mesures soient intégrées aux mesures réglementaires afin de pouvoir bénéficier de la communication régulière de leurs résultats

Remarques complémentaires :

- La CLI demande que les engagements pris par EDF dans sa lettre n°D455517017506 du 19 décembre 2017 en réponse aux observations de la commission locale d'information des monts d'Arrée du 4/12/2017, soient partie intégrante de l'article 1^{er} de la décision de l'ASN.

Echanges :

Pierre COLAS signale que le dernier jour de la consultation après 16h45, il était impossible de poster un commentaire.

Jean-Jacques LOHEAC confirme ce fait et ajoute que cela donne vraiment l'impression que tout est fait pour qu'il n'y ait pas de réponse à la consultation.

Armelle HURUGUEN confirme en signalant que cette remarque a déjà été faite par la CLI. Il y a très nettement quelque chose à améliorer dans cette procédure, afin que le public puisse faire part de ses observations dans de meilleures conditions.

Pierre COLAS informe que la Mairie de Loqueffret a reçu un document de la part de l'ASN mais celui-ci n'était pas accompagné d'une explication pour savoir quoi en faire.

Jean-Jacques LOHEAC précise que l'ASN n'a aucune obligation de faire la publicité.

Alain-François CALDERON ajoute qu'il ne s'agit pas d'une enquête publique et que l'ASN n'a pas non plus obligation de répondre aux observations. L'ASN dit que cela coûterait trop cher. Mais la CLI n'a aucun moyen de vérifier si en effet une consultation coûte trop cher.

Pierre COLAS fait observer que sur le site de l'ASN, il est dit que le projet de décision sera présenté en CLI des monts d'Arrée, ce qui n'a pas été fait.

Jean-François FRANCK note cependant que ce type de consultation est un peu compliqué à organiser. Le Département lors de l'enquête sur le plan déchet a récolté à peine 100 à 150 remarques alors qu'une large publicité et mise à disposition de l'information avaient été organisées et auraient pu toucher potentiellement environ un million de finistériens. Pour le cas de la CLI, il est important que chaque membre joue son rôle, pour relayer l'information. Et malgré cela, le nombre de personnes qui répondra ne sera pas élevé.

Armelle HURUGUEN ajoute qu'il faut aussi donner aux gens la possibilité de répondre, en leur permettant d'avoir la connaissance suffisante pour être en capacité de répondre. Il faut réussir à trouver des méthodes pour avoir des réponses.

Pierre COLAS fait remarquer que la personne qui a répondu une réponse assez longue à la consultation, lui a dit que les membres de la CLI et leur action ne servent que de paravent.

Armelle HURUGUEN observe que la CLI va avoir 10 ans et que le démantèlement durera plus longtemps que la durée de fonctionnement de la centrale. On ne va pas faire un événement des 10 ans de la CLI mais on ne peut pas dire que depuis qu'elle existe, l'action de la CLI est égale à zéro. Car on s'est donné les moyens et c'est encore perfectible. Ce qui anime les membres de la CLI, c'est de vouloir partager de l'information, même celle que l'on ne nous communique pas forcément. Notamment, le fait de demander

que les questions posées par les membres soient écrites et les réponses également, cela laisse une trace et permet le suivi. Il faut maintenir le cap. Elle ajoute qu'elle est convaincue que c'est mieux avec la présence de la CLI que si la CLI n'existait pas.

Alain-François CALDERON pense que l'on va vers moins de transparence et plus de propagande. Mais, il confirme que l'on a encore la force chevillée au corps pour amener cette contradiction même s'il y a de la part de certaines instances, un refus de communiquer.

Armelle HURUGUEN pense qu'on peut arriver à avoir des citoyens avertis en éduquant dès l'école et en apprenant aux enfants à raisonner. Le Conseil départemental a toujours travaillé sur l'éducation à l'environnement et continue à le faire. Pour conclure, elle demande si l'exploitant a des informations quant au calendrier de parution de la décision.

Jean CUCCINIELLO précise qu'il espère avoir une réponse de la part de l'ASN pour fin mars.

II - Retour sur la réunion publique du 27 novembre et présentation du document « questions/réponses »

Armelle HURUGUEN rappelle l'organisation de la réunion publique qui a été prévue sous une forme participative afin de laisser plus de place aux questions des habitants. Ainsi, après une rétrospective en image sur la période de construction de la centrale, les participants ont été amenés à réfléchir par petits groupes sur les questions qu'ils se posent. Elle souhaite recueillir l'avis des membres de la CLI sur cette organisation en faisant observer qu'elle remercie ceux qui ont participé à la mise en place et note qu'elle a apprécié les décorations des tables et les agents avec leur tablier, ces éléments participant à un bon accueil des participants.

Echanges :

Pierre COLAS annonce qu'il a entendu les deux réactions de participants contents et d'autres pas. En effet, ceux qui sont venus pour rechercher une information pointue, ont été déçus.

Armelle HURUGUEN trouve les deux formes différentes intéressantes à développer, une réunion sur des sujets pointus et une autre plus pour le grand public. Elle donne l'exemple de ce qui a été fait avec l'école sur le suivi complémentaire et qui aurait aussi pu être proposé aux adultes. Il faut en effet pouvoir nourrir ceux qui souhaitent des informations très techniques mais également apporter une information plus large.

Jean-François FRANCK note que la réunion s'est faite avec l'appui d'EDF et de l'ASN mais aussi avec les membres de la CLI qui ont participé en se dispersant sur les tables.

Françoise PERON indique que sur sa table il y avait deux dames qui ont posé des questions qu'elle a beaucoup appréciées en tant que non spécialiste.

Armelle HURUGUEN demande aux membres de la CLI si ce n'est pas un inconvénient d'organiser la réunion publique à une période où il fait nuit très tôt plutôt qu'en été.

Plusieurs membres signalent que ce n'est pas un problème de la faire en hiver.

Hervé QUERE se demande si la réunion publique doit obligatoirement être associée à une réunion plénière de la CLI.

Armelle HURUGUEN répond que c'est par respect de nos partenaires, ASN et ACRO, qui viennent de loin, cette organisation permettant d'optimiser leur temps de déplacement. Elle renouvelle son appel auprès des membres pour qu'ils fassent part de leurs idées pour l'organisation de la réunion 2018.

Jean-Jacques LOHEAC note que la réunion de 2017 a réuni plus de monde qu'en 2016. Cependant, il informe que personnellement il n'aime pas cette façon de modérer les questions puisqu'il faut prendre en compte l'ensemble de l'avis de la table. Il préfère des rencontres plus directes où chacun peut réellement poser sa question.

Armelle HURUGUEN rappelle que suite à la réunion de 2016 organisée de manière traditionnelle et qui avait réuni une centaine de personnes, certains ont déploré que le discours ait été capté par les « sachants », empêchant tout un chacun de s'exprimer. Il faut sans doute arriver à dissocier les deux pour que les gens qui veulent des réponses pointues soient satisfaits et aussi informer simplement le grand public. Le rôle de la CLI est de faire en sorte que le démantèlement permette de poser des questions et d'avoir des réponses.

Hervé QUERE propose de coupler la réunion publique avec une visite du site.

Armelle HURUGUEN suppose que cela pose des questions d'heure de visite, de préparation préalable (inscription, transmission des pièces d'identité...).

Jean CUCCINIELLO confirme et rappelle qu'EDF est à la disposition du public pour organiser des visites mais que cela est possible que pour des groupes restreints. Il indique que lors de la cérémonie des vœux, une visite a été proposée.

Olivier DEPLACE pense qu'une réunion en plein mois de novembre n'est pas vraiment idéale. Le public attendu n'a pas forcément l'habitude de prendre leur voiture le soir.

Patrick FABRY propose l'organisation d'ateliers sur des informations basiques telles que : où trouve-t-on l'information, les bases de la physique nucléaires, les unités de mesure, c'est quoi une irradiation une contamination...

Armelle HURUGUEN ajoute qu'un des rôles de la CLI est l'amélioration des connaissances notamment dans ce que l'on peut appeler des informations « candides » ou « naïves ». Elle propose aux membres de poursuivre la réflexion sur l'organisation de la réunion 2018 et fassent remonter leurs idées auprès du bureau. Elle propose à Françoise RICHARD de présenter les suites à donner de la réunion de 2017.

Françoise RICHARD indique les étapes qui se sont déroulées depuis novembre : l'ensemble des questions qui a été posé lors de la réunion publique, a été saisi dans un tableau de synthèse afin de collecter les réponses auprès des intervenants EDF, ASN, ACRO. La CLI a aussi une partie des réponses à apporter. Les premières réponses ont été collectées. Le document complet pourra être présenté lors de la CLI du mois de juillet.

III - Actualité du site nucléaire et avancement des travaux par l'exploitant

1 – Actualité des chantiers :

1- 1 Travaux sur le radier de la station de traitement des effluents

Jean CUCCINIELLO annonce que le radier est entièrement démoli, ce chantier est réalisé à 100 %. Le dernier coup de BRH (Brise roche hydraulique) a été donné le 6 février. Il ajoute que l'achèvement de ce chantier délicat puisqu'extrêmement ferrailé et cela sans accident de personnes est un élément important pour EDF. Le choix de le réaliser en télé-opération qui permet à l'opérateur d'avoir une vision globale, a été jugé très positif par les opérateurs. Cela a été intégré au retour d'expérience de ce chantier qui a duré plus d'un an. La priorité a vraiment été donnée à la sécurité sur ce chantier.

L'exploitant prépare maintenant les opérations pour l'enlèvement des terres. Le planning des opérations est inchangé par rapport à celui présenté en novembre avec une fin de chantier prévue en juillet 2018 pour ce qui concerne l'assainissement des terres et les contrôles EDF. Le repli de chantier s'achèvera en juillet 2019 par l'opération de comblement des fouilles. Ce calendrier sera à ajuster en fonction de la date de réponse de l'ASN. EDF espère en matière de sécurité avoir la décision avant fin mars.

Cependant, dès la semaine prochaine, l'exploitant met en œuvre les opérations de contrôle préalable comme annoncé à la CLI sans attendre la décision de l'ASN.

Parallèlement à cette procédure, le dossier du rabattement de nappe est en cours d'instruction avec une nécessité d'avoir la décision sur ce point pour la fin de chantier.

1- 2 Chantier des échangeurs de chaleur

Le dernier atelier a été démonté en février et l'évacuation des colis de déchets de l'enceinte réacteur est en cours. Le pont a également été démonté.

2 - Actualité du site :

2- 1 En matière de sûreté

Le niveau de sûreté est jugé satisfaisant : il n'a y pas eu d'événement significatif depuis la dernière CLI (novembre 2017). Une inspection ASN sur les thèmes « visite générale » et « gestion des déchets » a eu lieu les 13 et 14 mars. La lettre de suite a déjà été transmise. La réponse à la lettre de suite de l'inspection du 28 novembre a été transmise. Les demandes d'amélioration portaient sur 3 points : l'absence de plots inventoriés dans une armoire : les plots ont été mis en place / l'amélioration de l'affichage incendie notamment en extérieur : des panneaux résistants aux UV ont été mis en place / un affichage temporaire

d'identification des locaux à risque (une analyse approfondie a permis de déterminer si les locaux étaient vraiment à risque) : une affiche a été enlevée.

2- 2 En matière de Radioprotection : Un dispositif de radioprotection strictement contrôlé

Il n'y a pas eu de déclaration d'événement significatif depuis la dernière CLI (novembre 2017). Une formation radioprotection a eu lieu pour le SDIS 29 (Morlaix, Brest, Quimper). La convention avec l'hôpital des armées de Brest a été renouvelée (l'Hôpital des Armées possède les moyens pour traiter des blessés contaminés). D'ailleurs, l'exercice de crise prévu le 1er juin s'établira sur le scénario d'un blessé contaminé à transporter vers Brest. La CLI est invitée à avoir des observateurs afin de voir comment sont appliquées les procédures et les fiches réflexes.

La dosimétrie collective cumulée sur 1 an est faible : 2,2 mSv pour environ 80 salariés (la limite réglementaire annuelle est de 20 mSv par salarié)

Sur le site de Brennilis il n'y a pas besoin de distribution d'iode car il n'y a pas de combustible. Cela traduit un niveau de risque faible, il n'y a donc pas besoin de plan particulier d'intervention (PPI).

Echanges :

Patrick FABRY informe que la distribution d'iode n'a été instaurée en France qu'à la suite de l'accident de Tchernobyl. Auparavant, c'était de la teinture d'iode diluée dans un peu d'eau qui était préconisée.

Alain-François CALDERON revient sur la question des salariés et de la présence de sous-traitants et demande si tous les ouvriers qui ont travaillé sur le site savent lire le français.

Jean CUCCINIELLO explique qu'il n'y a pas de travailleurs étrangers sur le site. Dans le cas où il y en aurait, et à l'avenir il y en aura, l'exploitant mettrait en place un accompagnement.

Armelle HURUGUEN signale que l'on n'a pas besoin d'être étranger pour ne pas savoir lire le français.

Pierre COLAS s'inquiète de la date de validité du décret de démantèlement qui est établie à fin juillet.

Jean CUCCINIELLO indique que le décret est toujours valable et que l'excavation des terres sera réalisée dans le délai du décret (fin juillet). Si quelques semaines supplémentaires étaient nécessaires, il ne pense pas que l'ASN demanderait un nouveau décret. Ce qui importe c'est de démanteler aussitôt que possible.

Gérard GUEN demande où en est-on de l'évacuation des déchets.

Jean CUCCINIELLO indique que certains colis sont déjà partis et pour ceux qui restent l'évacuation est planifiée.

Nadine NICOLAS demande des précisions sur les remarques faites lors de l'inspection sur le thème des déchets.

Jean CUCCINIELLO précise qu'il présentera à la CLI de juillet les réponses apportées aux demandes de la lettre de suite de mars. Il poursuit sa présentation en indiquant que la dosimétrie collective est de l'ordre du 1/10^{ème} de la valeur max autorisée pour un salarié.

2- 3 En matière de sécurité :

Le site obtient de bon résultat. Il n'y a pas eu d'accident avec arrêt (de travail) en 2017 (uniquement un salarié qui s'est tordu la cheville en descendant d'un engin de manutention, sans entraîner un arrêt de travail). Trois exercices des équipes locales d'intervention ont été organisés, ainsi que deux sessions de sensibilisation aux risques incendie et radioprotection.

2-4 En matière de suivi de l'environnement :

Il n'y a pas eu d'événement significatif environnement depuis la dernière CLI (novembre 2017). Les indicateurs environnementaux sont consultables en ligne (edf.fr/brennilis) et retransmis à la CLI régulièrement.

2- 5 Les activités d'exploitation

Les activités d'exploitation se poursuivent : Sécurisation du monte-charge en ascenseur / Réparation d'une partie de la clôture du site suite aux dégâts de la tempête Zeus.

Un partage d'expérience est organisé entre les exploitants de Creys-Malville et ceux de Brennilis

Echanges :

Pierre COLAS demande pourquoi la zone du chenal qui a été assainie n'est pas accessible au public.

Jean CUCCINIELLO précise qu'il s'agit du foncier propriété d'EDF qui est ainsi protégé par une clôture. La clôture d'enceinte du site nucléaire est située plus loin.

2- 6 Le bilan de l'emploi

Il poursuit son exposé en présentant un bilan de l'emploi. Les activités d'entretien et de maintenance sont effectuées par du personnel local. Les travaux de démantèlement sont réalisés principalement par du personnel en déplacement.

Nb de salariés en 2017	Nb de salariés prestataires	Intérimaires	Locaux	Déplacés	Entreprises présentes sur l'année	Salariés EDF sur site au 31 déc 2017	Nb alternants rentrée 2017-2018
83 *	64*	3*	68*	16*	20	15	3

* Moyenne annuelle

Alain-François CALDERON demande si le nombre de salarié est exprimé en ETP ou non.

Pierre COLAS demande si les chargés de visite sont des salariés EDF.

Jean CUCCINIELLO précise que les chiffres représentent un nombre de personnes. Il indique que concernant les chargés de visite, ce sont des salariés d'une entreprise prestataire spécialisée dans le tourisme industriel.

Jean-Jacques LOHEAC signale que c'est très différent si ce sont des ETP ou bien des personnes, de plus la moyenne n'est pas très parlante.

Jean CUCCINIELLO indique que ce qui lui paraissait important c'était de donner un ordre de grandeur pour avoir une vision globale.

2- 7 Demandes administratives :

- La demande d'arrêt du rabattement de nappe a été transmise fin juin 2017, l'instruction a été prorogée jusqu'en décembre 2018 (l'ASN gère d'abord la demande d'autorisation de Gestion des terres sous la STE) ;
- Le dossier d'orientation du Réexamen de Sûreté qui présente la méthodologie générale pour réaliser le réexamen d'ici fin 2019 a reçu un avis ASN en décembre 2017. Les réorientations de sûreté ont lieu tous les 10 ans (c'est l'équivalent d'un « checkup »). L'ASN donne son avis sur la méthodologie proposée et l'exploitant a ensuite 2 ans pour réaliser le réexamen ;
- La décision ASN cadrant le dossier de sûreté et radioprotection des prélèvements « bâtiment réacteur » a été délivrée le 21 août 2017 ; le dossier de sûreté est prévu pour avril 2018 ;
- Le dépôt de la demande de démantèlement complet est prévu pour juillet 2018.

Jean CUCCINIELLO propose l'organisation d'une réunion technique de présentation du dossier d'arrêt de la nappe (une fois qu'il sera instruit). Il ajoute que concernant les prélèvements dans le bloc réacteur, le dossier de sûreté est en cours de réalisation, il propose de le présenter à la CLI une fois instruit par l'ASN.

3 - Transparence et information du public :

EDF a adopté une démarche proactive pour informer : il participe à la réunion publique de la CLI et apporte des réponses aux questions des membres. Il organise l'accueil d'élus et d'instances représentatives du territoire. Ainsi depuis la dernière CLI, ce sont 8 sessions d'ateliers et animations permettant d'échanger autour d'activités ludiques qui ont été organisées rassemblant 610 visiteurs dont près de 150 scolaires. Il met également en place des partenariats forts comme les itinéraires pédagogiques ou encore le chemin de randonnée communautaire.

Concernant l'avenir du site, une concertation commune est engagée sur les projets qui pourraient prendre le relai ou voir le jour en parallèle. Le site est divisé en deux zones :

La zone délimitée par l'installation nucléaire de base qui conservera une vocation industrielle (hors nucléaire) mais sur laquelle il n'existe pas de projet défini à ce jour. Cependant des atouts objectifs guident les réflexions en cours, comme par exemple l'arrivée de la fibre.

La zone en bordure de lac qui abrite la Maison du Lac, actuel centre d'information du public (ancien restaurant de la centrale) qui est située hors périmètre industriel, et pour laquelle il existe des possibilités d'accès indépendants. EDF est à l'écoute des projets du territoire sur la reconversion de cette partie du site.

Jean CUCCINIELLO conclut en faisant une synthèse des jalons franchis :

- L'atelier des échangeurs de chaleur est complètement démonté et les déchets évacués
- Le radier de la STE est complètement démoli !
- Le dossier du plan de gestion pour l'assainissement des sols a été présenté à la consultation du public

Echanges :

Pierre COLAS informe qu'il a transmis au secrétariat de la CLI une demande de communication de carte piézométrique.

Jean CUCCINIELLO confirme avoir reçu la demande qui a été retransmise en interne pour élaboration de la réponse.

Olivier DEPLACE revient sur le bilan de l'emploi, il indique qu'il comprend que l'on ne peut avoir qu'une moyenne et reconnaît les avancées puisque avant on n'avait aucune donnée sur les emplois. Cependant sur le suivi médical, il demande s'il serait possible d'avoir le nombre de personnes qui interviennent en zone, puisque c'est sur ces personnes qu'il convient de porter l'attention.

Jean CUCCINIELLO va regarder si c'est possible de présenter un bilan des personnes sur zone. Il indique cependant que tous les acteurs du nucléaire ont un suivi médical.

Michel MARZIN indique que l'exploitant lui avait signalé que sur le site il trouverait les résultats sur les rejets dans le lac. Cependant, il n'est pas convaincu qu'il s'agisse de radon. Il demande si l'exploitant autoriserait l'ACRO à faire des mesures sur ce point.

Jean CUCCINIELLO rappelle qu'une mesure a été faite, l'analyse a montré qu'il n'y avait pas de radionucléide artificiel. L'ACRO a confirmé également que cela pouvait être du radon. L'exploitant ne souhaite pas faire de prélèvement complémentaire.

Pierre COLAS est convaincu qu'il s'agit de radon mais pense que comme il a été enfermé dans la canalisation qui est maintenant rebouché, du coup il pourrait avoir un dépôt de plomb radioactif dans les vases.

Jean-François FRANCK informe que la question a été posée à l'ACRO qui a répondu qu'il n'y avait pas de raison que cela génère un problème de plomb. Comme c'est des spécialistes de la question, il faut leur faire confiance. Dans le cadre du suivi de la CLI, il faut essayer de « cranter » les demandes : on pose une question, on apporte des réponses et on clôture le sujet. Dans le cas présent, il pense qu'il n'y a plus de sujet.

Pierre COLAS souhaite soulever un autre point qu'il a relevé lors de la visite du site, il a remarqué la présence d'un débitmètre à côté du bâtiment des combustibles irradiés (BCI). Il ne comprend pas pourquoi il est placé là.

Jean CUCCINIELLO précise qu'EDF fait des prélèvements et des contrôles en 4 points : sur les 2 rabattements, sur le collecteur commun et sur le point de restitution de l'eau dans le lac.

Patrick FER indique que le contrat multiservice a été renégocié en 2017. Le nombre d'emploi est à la baisse. Il s'étonne que le dossier soit déposé en juillet. Il souhaite que le dossier soit présenté en CLI avec les chiffres du nombre de salariés aujourd'hui. Quand on va arriver sur le démantèlement complet, il serait intéressant de ne pas avoir perdu toutes les compétences.

Armelle HURUGUEN répète que chacun sait qu'il y aura des diminutions d'emploi sur le site et annonce qu'il y aura en temps et en heure une présentation en CLI du dossier de démantèlement complet.

Jean CUCCINIELLO acquiesce en précisant que le dossier sera présenté mais plutôt à la CLI d'octobre. Ensuite, durant les 3 ans d'instruction, des réunions techniques pourront être organisées pour que les membres de la CLI s'approprient le dossier. Il ajoute qu'il est très sensible au maintien des compétences, c'est pourquoi durant la période d'instruction, d'autres activités seront menées comme par exemple les

opérations de préparation (platelage, ..) des prélèvements dans le bloc réacteur qui elles seront réalisées en 2019, ainsi que le contrôle réglementaire de la ventilation, de la manutention.

Bernadette LALLOUET demande à avoir lors de la prochaine CLI, une présentation du bilan du chantier des échangeurs.

Jean CUCCINIELLO annonce que ce ne pourra pas se faire à la prochaine CLI mais plutôt à la dernière de l'année puisque l'exploitant a un délai de 6 mois pour fournir le retour d'expérience de ce chantier.

Xavier GREMILLET revient sur la question des coûts en répétant que c'est important pour le public de connaître le bilan financier.

Jean CUCCINIELLO reprend les chiffres globaux déjà communiqués en rappelant que la provision du programme des centrales de 1ère génération s'élève à 3 milliards d'€.

III - Présentation du Rapport d'activité 2017

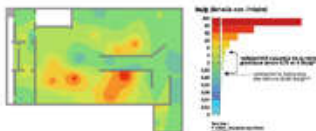
Françoise RICHARD annonce que le document est en cours de validation et sera prochainement diffusé aux membres de la CLI. Elle présente le sommaire du rapport d'activité et pour chaque partie, les nouveautés ou éléments marquants de l'année 2017.

PARTIE I – FONCTIONNEMENT : l'arrêté de la CLI en date du 16 septembre 2015 et le règlement intérieur adopté le 28 février 2013 ont été modifiés en 2017 et remplacés par un arrêté daté du 3 juillet et un règlement intérieur approuvé par la CLI en réunion plénière le 3 juillet.

PARTIE II – BILAN DE L'ACTIVITE : En 2017, les membres de la Commission se sont réunis en séance plénière à quatre reprises : le 27 février, le 25 avril, le 3 juillet et le 27 novembre 2017. Le bilan 2017 des groupes de travail et des actions d'information engagées est composé des actions essentielles suivantes:



- Participation à la visite proposée par l'exploitant concernant la présentation du **système de rabattement des eaux de nappe** sur le site,



- Réunions du **groupe de travail « expertise »** afin d'analyser le dossier de **gestion des terres sous la Station de traitement des effluents (STE)**



- Restitution des **résultats de la campagne complémentaire de suivi de l'environnement**
- **Intervention auprès des scolaires** sur le suivi de l'environnement



- **Réunion publique participative**
- **70 personnes présentes**

V – Validation du programme d'action et du budget prévisionnel 2018 de la CLI :

Les propositions sont en continuité de celles de 2017.

Les propositions principales en dehors des actions récurrentes sont les suivantes :

- Mise en œuvre de certaines propositions du public faites lors de la réunion publique du 27/11/2017
- Mise en ligne des résultats de la campagne de mesure complémentaire sur le site du réseau national de mesure de la radioactivité dans l'environnement (www.mesure-radioactivite.fr)
- Réunions du groupe de travail pour analyser les dossiers techniques et élaborer les propositions d'avis de la CLI (en fonction des sollicitations)
- Actions d'information du public et de pédagogie sur les résultats obtenus

Le budget est un peu plus faible qu'en 2017 (la différence s'expliquant par le financement des analyses complémentaires étalé sur les années 2016 et 2017) : 40 000 € au lieu de 46 000 € en 2017.

La demande de subvention à l'ASN porte sur la moitié du budget.

Ces documents n'appelant pas de remarques ou d'observations, ils sont validés par la CLI.

VI – Questions et informations diverses :

• Questions des membres

Alain-François CALDERON demande s'il est possible d'avoir communication des comptes rendus du bureau.

Armelle HURUGUEN informe que les discussions au bureau de la CLI porte essentiellement sur la préparation des réunions plénières des CLI et il n'y a pas spécialement de compte-rendu. On pourrait en faire un relevé synthétique ou alors faire une petite synthèse de la teneur des débats du bureau en début de réunion.

Jean-Jacques LOHEAC signale qu'il a communiqué au secrétariat de la CLI un article datant de 62. Il s'étonne que la photo de l'époque de la construction ne montre pas beaucoup d'eau lors du creusement pour réaliser la dalle de l'enceinte, alors qu'aujourd'hui, on nous dit qu'il y a plein d'eau. Par ailleurs, il présente un livre réalisé par l'école de St-Sauveur de Carhaix qui contient également des photos de l'époque et qu'il est dit que le bâtiment est posé sur du granit.

Michel MARZIN a posé une question par écrit à destination de l'ASN et qu'il a transmise au secrétariat de la CLI.

Jean-François FRANCK confirme avoir bien reçu le texte mais signale qu'il ne contient pas vraiment de question. Il reformule en demandant à M. MARZIN si ce qu'il souhaite savoir sont les suites données à la parution du livre blanc du tritium : l'ASN a-t-elle mené des études annoncées depuis 2010 ; de nouveaux travaux ont-ils eu lieu ? Des modifications de la réglementation ou de normes sont-elles en préparation ?

Michel MARZIN acquiesce en observant qu'en 8 ans il s'est sûrement passé quelque chose mais on ne retrouve pas la trace.

Cette question sera du coup relayée à l'ASN.

• Un logo pour la CLI : proposition du bureau

Armelle HURUGUEN présente la proposition de logo retenue par le bureau. Elle informe que certaines autres propositions n'ont pas été retenues car elles étaient plus « atomiques ».

Alain-François CALDERON se demande pourquoi le fond est bleu et pas plutôt jaune comme le logo du Conseil départemental. Pour lui, c'est logique de rattacher la CLI au Département puisque c'est lui qui finance en grande partie le fonctionnement de la CLI.

Nadine NICOLAS approuve en disant que l'on ne reconnaît pas le département.

Jean-Jacques LOHEAC se demande si c'est vraiment nécessaire d'avoir un logo pour la CLI.

Armelle HURUGUEN dit que l'on retrouve la forme du logo du département avec les 2 carrés. Celui sans l'entourage noir est vraisemblablement préféré.

• Dates de réunion : modifications pour prendre en compte les dates de rendus obligatoires de l'exploitant et les dates de l'AG de l'ANCCLI

<u>Plénières :</u>	<u>Bureau de la CLI :</u>
Jeudi 5 juillet -17h30 - Quimper	Mardi 5 juin à 17h
Mardi 2 octobre – 17h30 – Quimper - salle 5	Jeudi 6 septembre à 17h
Vendredi 7 décembre – Brennilis - salle polyvalente	Mardi 16 octobre à 17h
14h – plénière	
17h30 - Réunion publique	

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôt la séance à 20h00.

Membres de la CLI présents :

Mme Armelle HURUGUEN, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Territoires et Environnement, Présidente de la CLI
Mme Françoise PERON, Vice-Présidente du Pays de Centre Ouest Bretagne
M. Georges LOSTANLEN, Conseiller départemental
M. Pierre COLAS, Conseiller municipal Loqueffret
M. Patrick ROUDOT, Conseiller municipal de Lannédern
M. Hervé QUERE, Adjoint au maire Saint-Rivoal
M. Gérard GUEN, Adjoint au Maire de Botmeur
M. Vincent VIGOUROUX, Adjoint au maire de Brasparts
M. Xavier GREMILLET, Groupe Mammalogique Breton (GMB)
Mme Nadine NICOLAS, Groupe Mammalogique Breton (GMB), suppléante
M. Alain François CALDERON, Eau et Rivières de Bretagne
M. Jean-Jacques LOHEAC, Eau et Rivières de Bretagne, suppléant
M. Pascal JEANNIN, représentant le Président de l'UD-CLCV
M. Michel MARZIN, Agir pour l'environnement et le développement durable
Mme Bernadette LALLOUET, association Vivre dans les monts d'Arrée
M. Olivier DEPLACE, union départementale de la CFDT du Finistère
M. Patrick FER, union départementale de la CGT du Finistère
Docteur Loïc LEBON, Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires
Docteur Patrick FABRY, Conseil régional de l'ordre des pharmaciens
Commandant Bertrand CLEQUIN, Adjoint au chef du groupement territorial de Morlaix – SDIS 29

Pouvoirs :

M. Richard FERRAND, Député du Finistère
M. Stéphane LE BOURDON, Conseiller départemental
M. Alexis MANAC'H, Maire de Brennilis
Mme Mariannick MOISAN KERGOAT, Adjointe au maire de La Feuillée
Mme Marie-Line BOLLORÉ, adjointe au Maire de Plonévez-du Faou
M. Tugdual TANQUEREL, association Bretagne Vivante - SEPNB
M. Yannick DOUAUD, union départementale de la CFTC
Docteur Philippe BIETRIX, Ordre national des médecins

Excusés :

M. Bernard GIBERGUES, Conseiller départemental
M. Eric PRIGENT, Président de la communauté de communes Mont d'Arrée Communauté
M. Thomas GAONAC'H, la Chambre de commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne Ouest

Absents :

M. Olivier LE BRAS, Conseiller régional de Bretagne
M. Dominique RAMARD, Conseiller régional de Bretagne
Mme Sandrine MOCAËR, Conseillère Municipale de Brennilis
M. Yves TALLEC, Conseiller municipal de Loqueffret
Mme Anne-Marie FERELLEC, Conseillère municipale de Huelgoat
M. Guy RANNOU, Maire de Plonévez du Faou et représentant la Communauté de communes de Haute Cornouaille
Mme Marie LENNON, union départementale force Ouvrière du Finistère

M. Gérard BERHAULT, CFE CGC BTP

M. Bernard MENEZ, Chambre d'agriculture du Finistère

M. Roland LE BLOA, Vice-Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat

M. Jean Yves CRENN, Pays du Centre Ouest Bretagne

M. Bertrand LE DOEUFF, Conseil économique, social et environnemental régional

M. Yves-Claude GUILLOU, Vice-Président, représentant le Président du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)

Membres de la CLI à voix consultative présents :

Représentants de l'exploitant :

M. Alexandre PLOUGOULEN, Attaché Communication EDF – DP2D – EDF site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée

M. Jean CUCCINIELLO, Chef de l'Aménagement de Brennilis – EDF site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée

Représentants du Conseil départemental du Finistère :

M. Jean-François FRANCK, Directeur - Direction de l'Aménagement, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement (DAAEE)

M. Jacques BRULARD, Directeur adjoint - Direction de l'Aménagement, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement (DAAEE)

Mme Françoise RICHARD, chargée de l'information environnement - service ressource - Direction de l'Aménagement, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement (DAAEE)

Membres à voix consultative excusés :

Représentants des services de l'Etat :

M. Bernard MUSSET, Sous-Préfet de Châteaulin, représentant le Préfet du Finistère

M. JACQ, Directeur départemental de la protection des populations (DDPP)

M. Jean-Paul MONGEAT de la délégation territoriale du Finistère de l'Agence régionale de la santé (ARS)

Représentants de l'autorité de sûreté nucléaire :

Mme Hélène HERON, Chèfe de la division de Caen ASN

M. Laurent PALIX, adjoint au chef de la division de Can ASN

Mme Naïma SEFSOUF, chargée du suivi du projet de démantèlement

Représentants de l'exploitant :

Mme Catherine YAZBEK-CHAPUIS, Attachée Communication Délégation Régionale Bretagne d'EDF

Représentants du Conseil départemental du Finistère :

M. Baptiste LE COZ, Cabinet des Elus

M. Olivier CASTRIC, juriste, DFAJA

Membres à voix consultative absents :

Représentant des services de l'Etat :

M. Georges DERVEAUX, chef de l'unité territoriale du Finistère DREAL Bretagne

M. Yves LE GUELLEC, chef service risques et sécurité – DDTM

Représentants de l'exploitant :

M. Christophe HERVÉ, délégué régional d'EDF en Bretagne

M. Sylvain GRANGE, Directeur de la DP2D

M. Gilles GIRON, directeur de projet à la DP2D